

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES  
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

**DECISION N° 00301 /D/MINEPIA/SG/DAG/2022** du **21 AVR 2022** portant attribution du Marché passé après consultation d'entreprise N°001506/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CEA1 du 11 avril 2022 relatif à l'organisation du Salon Avicole International de Yaoundé (SAVI).

**LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;  
Vu le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;  
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des marchés publics ;  
Vu la circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publics pour l'Exercice 2022.

Considérant le dossier de consultation d'entreprise N°001506/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CEA1 du 11 avril 2022, relatif à l'organisation du Salon Avicole International de Yaoundé (SAVI).

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
SONIC SARL, BP : 11 066 Yaoundé	Cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois (59 499 003)	Palais de congrès / Yaoundé	trente (30) jours

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le **21 AVR 2022**

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches  
et des Industries Animales,

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.



**Docteur TAÏGA**